

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 411 prescrivant instructions de la commission de retrait des permis de conduire

n° 411

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 mars 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

Le sieur Farah Abdi Robleh, somali issa odagob, rer galan, né en 1921 à Arta, fils de Abdi Robleh et de Kodhin Guedi, chauffeur, demeurant à Loyada, devra passer le permis de conduire catégorie D dans un délai de un mois. Le sieur : Areh Bock Doualeh, somali issa mamassan bah gourgourah, né vers 1926 à Loyada, fils de Bock Doualeh et de Dahbo Robleh, entrepreneur, demeurant au quartier 5, rué de Zeïla, devra passer le permis de conduire catégorie D dans un délai de deux mois.